



## Journée d'hommage aux soldats ayant combattu en Opérations Extérieures (OPEX)

Tarbes, vendredi 2 octobre 2015

### Une reconnaissance de la Nation

Aux Invalides, le 1<sup>er</sup> octobre 2015, un hommage particulier a été rendu aux soldats ayant combattu en opérations extérieures au nom de la France.



À partir de cette date, les préfets sont également mobilisés pour organiser une cérémonie similaire dans leurs départements respectifs. Par ces événements, il s'agit de témoigner de toute la considération, portée par l'ensemble de la communauté Défense et plus largement de toute la France, à ces combattants.

Nous devons aux femmes et aux hommes qui font le choix de s'engager une reconnaissance à la hauteur des sacrifices consentis (la blessure et la mort sont encore inhérentes à la vie du militaire en opérations). Leur engagement mérite d'être mieux connu, notamment en cette période où la France est très présente sur les théâtres extérieurs dans le cadre des opérations Barkhane, Sangaris et Chammal ; comme elle le fut il y a quelques années en Afghanistan, en Libye, au Liban...

Le 2 octobre, dans les Hautes-Pyrénées cet hommage a une résonance particulière en raison de l'importante présence militaire avec, notamment, nos deux régiments de parachutistes, très souvent projetés en opérations extérieures.

### L'ouverture de nouveaux droits

Cette reconnaissance trouve une traduction concrète dans l'assouplissement, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, des critères d'attribution de la carte du combattant : 120 jours de présence sur un théâtre d'opérations suffisent. Par ailleurs la nationalité française n'est plus requise.

L'attribution de cette carte ouvre de nouveaux droits : la retraite du combattant versée à partir de l'âge de 65 ans, la constitution d'une retraite mutualiste du combattant, la demi-part supplémentaire de quotient familial dans le calcul de l'impôt sur le revenu pour les anciens combattants de plus de 75 ans, au port de la Croix du Combattant, au titre de Reconnaissance de la Nation.

Surtout, elle offre aux combattants, d'hier et d'aujourd'hui, un interlocuteur privilégié : l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), dont l'aide matérielle, sociale et morale est précieuse pour les combattants et leurs familles et dont la vocation est, à terme, d'accueillir l'ensemble de cette nouvelle génération, héritière de nos soldats d'hier.

### Quelques chiffres

- Jusqu'alors, 103 560 Cartes du Combattant avaient été nationalement délivrées au titre des différentes Opérations Extérieures ;
- A l'occasion de cet hommage particulier, se sont 5000 femmes et hommes qui recevront la carte du combattant au titre de leur participation aux OPEX ;
- Dans les Hautes-Pyrénées, 54 récipiendaires recevront la Carte du Combattant au titre des Opérations Extérieures (sur 147 depuis le 1<sup>er</sup> janvier);
- Lors de la cérémonie du 2 octobre, à Tarbes, 13 d'entre eux se verront remettre officiellement la Carte du Combattant (et la Croix du Combattant afférente) par les autorités : Mme la Préfète, le Délégué Militaire Départemental, les deux Chefs de Corps, le Directeur Départemental de l'ONACVG).

### Contact dans les Hautes-Pyrénées

Interlocuteur (renseignement, demande de carte, aide sociale, reconversion professionnelle...) pour les combattants de toutes les générations de feu. :

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Service départemental des Hautes-Pyrénées

3 rue des Ursulines (*préfecture*)

CS 71702

65013 Tarbes Cedex 9

05.62.56.64.90

[www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)

